

Levens : platanes ou trottoirs, faut-il choisir ?

Le maire compte achever un accès piéton sur la RM19, entre le village et le Grand-Pré. Mais l'enquête publique y est défavorable. En cause : l'abattage de 22 arbres centenaires.

Le maire de Levens est déterminé à aller au bout de son projet. Coûte que coûte. Le 22 septembre 2020, la municipalité se félicitait de la concrétisation d'un « engagement de plusieurs années » : construire un accès piéton sécurisé sur la RM 19, entre le village et le Grand-Pré, lieu de loisir des Levensois. Sur deux kilomètres, il reste alors à réaliser un tronçon de 800 mètres entre les Traverses et le Grand-Pré. Problème : il faut couper 22 platanes. « Enfin, on voit le bout du tunnel, avançait le maire, Antoine Véran. Mais il faut passer par l'enquête publique et couper des platanes, dont tout le monde nous dit qu'il faut les élaguer, nettoyer les feuilles, etc. Et qui représentent un coût incroyable pour la collectivité. »

Écolos mobilisés, commissaire « choquée »

Seulement voilà : l'enquête publique ouverte à l'été 2021 n'a pas été une formalité. Il y a d'abord eu la mobilisation de tout un réseau d'écologistes, dont l'association locale Les Perdigones et les élus écolos du conseil métropolitain. Et puis, chose plus rare, un avis extrêmement négatif de la commissaire enquêteur, à l'issue de l'enquête publique. Non seulement Patricia Schweitzer s'est montrée sensible aux arguments des opposants mais elle déglin-



Pour faire son trottoir d'1,50 mètre de large, la municipalité compte abattre les platanes. (Photo M. R.)

gue littéralement le projet, sur la forme comme sur le fond. Enquête publique menée en vitesse, en plein été et avec le strict minimum de publicité, alternatives (comme l'exploitation d'un chemin de randonnée existant) écartées, compensation aberrante et surtout abattage interdit. Dans son rapport, la commissaire enquêteur se dit « dérangée » et même « choquée » par la manière dont le projet est mené et les arguments de la municipalité.

Ni malades, ni dangereux

« Le dossier technique ignore l'existence de l'article 350-3 du code de l'Environnement qui stipule que des dérogations peuvent être obtenues pour abattre des arbres qui font partie d'un alignement, s'ils sont malades ou dangereux, déroule le rapport. Dans le cas présent, seul un platane est à surveiller. Il faut le décharger du bois mort mais il n'est ni malade, ni dangereux et les vingt et un au-

tres sont sains. »

Et la sentence tombe : « Je suis opposée à ce projet qui n'a été travaillé que dans l'optique de construire des trottoirs sur cette zone précise, en chaussée ouest, et qui prétend sauvegarder le paysage et préserver la biodiversité en abattant des arbres et en les remplaçant par des arbrisseaux et des nichoirs, à des endroits qui seront déterminés ultérieurement. »

« Un maire, ce n'est pas un roi »

Du côté des écolos, on pense avoir gagné une bataille, mais pas la guerre. « Ce qui est choquant dans cette affaire, c'est d'entendre parler de réchauffement climatique, ça communique, ça dit planter des arbres... Et on abat des arbres centenaires », relève la présidente des Perdigones, Ariane Masségla.

« Il y a un vrai travail à faire sur le cheminement piéton, beaucoup de gens en demandent, poursuit l'ancienne élue d'opposition. Mais il faudrait faire une étude complète. Là, c'est au coup par coup et, dès le départ, le projet est à charge contre les platanes. Il faut rester vigilant mais cet avis négatif, ça montre que les choses ne sont pas perdues d'avance. Il faut participer aux enquêtes publiques. Un maire, ce n'est pas un roi. »

ANTOINE LOUCHEZ
alouchez@nicematin.fr

« Cette route est un coupe-gorge »

« Je démarre les travaux, je m'en tape, répond sans détour Antoine Véran. La position qu'a prise la commissaire est inadmissible, on n'a pas compris. Ces platanes, tout le monde veut qu'on les coupe. Elle voulait nous faire passer sur un sentier pédestre qui fait un détour de 600 mètres... » Le maire, sixième mandat et plus aucune opposition au conseil municipal, ne cache pas son mépris pour les enquêtes publiques : « Il n'y a que les contres qui viennent. Je n'ai pas fait de lobbying tellement ce projet est évident pour tout le monde. Là, dix-huit personnes ont répondu et une association qui nous emmerde. » Selon le rapport, il y a eu 44 observations et cinq associations. Antoine Véran ne laisse pas tomber : « On a tenu compte d'une remarque : on ne coupe que neuf platanes mais on va devoir faire traverser le cheminement pédestre, râle le maire. Cet aménagement, c'est une nécessité, cette route est un véritable coupe-gorge. Si les gens ne sont pas contents, ils déposeront un recours. Moi, je suis obligé d'assurer la sécurité de mes concitoyens. » S'il y a une nouvelle bataille des platanes, ce sera donc au tribunal.